

## **RAPPORT DU MAIRE**

Afin de me conformer à l'article 955 du Code municipal, au moins 4 semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, je dois faire rapport sur la situation financière de la Municipalité. Cet exposé traitera principalement des points suivants :

- Les états financiers 2015
- Le rapport du vérificateur 2015
- Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait
- Le programme triennal des dépenses en immobilisation 2016-2017-2018
- Les orientations générales du prochain budget
- Le programme triennal des dépenses en immobilisations 2017-2018-2019
- Le traitement des élus municipaux
- Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$

### **États financiers 2015**

Les états financiers 2015 indiquent un excédent de fonctionnement de 60 259\$. Ce résultat est attribuable aux recettes réelles de 643 381\$ plus les investissements et des dépenses réelles de 646 230\$ moins les investissements et les éléments de conciliations à des fins fiscales. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 la municipalité doit appliquer les principes comptables généralement reconnus basés sur les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, ce qui a donné lieu à une modification de méthodes comptables en 2007.

### **Rapport du vérificateur 2015**

Le rapport du vérificateur ne contient aucune restriction ou annotation et indique que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2015 selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

### **Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait**

Une évaluation rapide des frais à être encourus pour les mois de novembre et décembre 2016 nous laisse présumer que nous demeurerons dans les limites budgétaires prévues pour l'exercice financier 2016.

### **Programme des dépenses en immobilisations 2016-2017-2018**

Ce rapport couvre les années 2016-2017-2018. Le montant total de dépenses prévues est de \$75800 réparti comme suit : 10600\$ pour l'année 2016, 10600\$ pour l'année 2017, 10600\$ pour l'année 2018 ceci pour la protection incendie; 10000\$ pour 2016, 15000\$ pour 2017, 15000\$ pour 2018 ceci pour la voirie municipal; 2000\$ pour l'année 2017, 2000\$ pour l'année 2018 ceci pour le centre communautaire. Tous les ans, la Municipalité adopte un programme de dépenses en immobilisation. Ce programme peut toujours être révisé compte tenu de l'urgence de certains travaux ou pour différer ou retrancher quelques projets qui sont devenus moins prioritaires.

### **Orientations générales du budget 2017**

Si tout se déroule comme prévu, le budget 2017 sera adopté durant la semaine du 19 décembre 2016. Nous essayons de maintenir un taux de taxes à la mesure de nos moyens.

### **Traitement des élus municipaux**

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dois faire mention des rémunérations et des allocations de dépenses des élus municipaux de Saint-Éloi. Pour 2016, le salaire du maire ou son représentant est de 4781.26\$ plus une allocation de dépense de 2390.63\$ (total 7171.89\$). Pour leur part, les conseillers reçoivent un traitement de 1593.76\$ plus une allocation de dépense de 796.88\$ (total 2390.64\$). Une rémunération est également versée au maire ou son représentant relativement à sa représentation à la M.R.C.. À la fin de l'année 2016, le maire aura reçu une rémunération d'environ 2948.16\$ incluant salaire et allocation pour la M.R.C..

## **Prochain programme des dépenses en immobilisation 2017-2018-2019**

Une séance de travail est prévue sur le budget et le programme des dépenses en immobilisation. Les projets déjà inscrits à l'ancien programme feront l'objet d'une réévaluation. À ces projets pourront s'en ajouter de nouveau qu'il faudra également évaluer au mérite.

### **Liste des contrats**

Selon l'article 955 du Code municipal, pour une municipalité de moins de 50 000 habitants, nous devons déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ que la municipalité a conclu depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai fait rapport de la situation financière. Je dois également déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$. En voici le compte rendu :

### **Déneigement M & M / 9237-8488 Québec inc.**

#### **-Contrat Route de la Station (incluant la partie Isle-Verte)**

2015-2016 : 18 047.63\$ taxes incluses  
2016-2017 : 18 047.63\$ taxes incluses

#### **-Contrat chemin d'hiver (Municipalité)**

2015-2016 : 133 618.74\$ plus taxes  
2016-2017 : 136 291.11\$ plus taxes

### **Construction BML inc.**

**-Asphaltage Route de la Station : 71 695.36\$ plus taxes**

### **Construction R.J. Bérubé inc.**

**-Rechargement Route Métayer : 15 657.60\$ plus taxes**

### **Les Entreprises Camille Dumont inc.**

<b>-Travaux rue des Champs (nov.2015) :</b>	3874\$ plus taxes
<b>-Calvette Route Métayer (2016):</b>	3968\$ plus taxes
<b>-Travaux abaissement accotement(2016) :</b>	3840\$ plus taxes
<b>-Abrasis comprenant le sel (2016) :</b>	17 663.46\$ plus taxes

### **MRC des Basques**

**-Quote-part : 77 406\$**

### **Conclusion**

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code Municipal. En terminant, je compte beaucoup sur le travail assidu et la collaboration de mes collègues du conseil municipal et des fonctionnaires municipaux pour mener à bonne fin nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions afin d'assurer à tous nos contribuables une administration efficace et un budget en fonction des besoins et à la mesure de la capacité de payer des contribuables.

*Mario St-Louis, maire*

Mario St-Louis, maire